

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 436)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1278

présenté par

M. Rimane, Mme Faucillon, Mme K/Bidi, Mme Bourouaha, M. Brotherson, M. Castor, M. Chailloux, M. Chassaigne, M. Jumel, M. Dharréville, M. Le Gayic, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Roussel, M. Peu, M. Tellier, M. Sansu, M. William et M. Wulfranc

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

Après la deuxième phrase de l'alinéa 101, insérer la phrase suivante :

« Le ministère veillera également à assurer la promotion de ses dispositifs de recrutement dans les territoires ultra-marins ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté gouvernementale de développer des forces de l'ordre qui ressemblent à leur concitoyens s'inscrit dans la continuité des propos du président de la République tenus lors de sa rencontre avec les agents de l'État à Cayenne le 27 octobre 2017 : "si nous voulons que notre République soit pleinement forte sous tous les aspects ici, elle doit aussi avoir le visage de nos territoires d'Outre-mer".

La promotion accrue des dispositifs de recrutement au sein des territoires ultramarins doit donc être envisagée comme le moyen le plus adéquat de répondre sur le long terme à des défis sécuritaires parfois propres aux Outre-mer en assurant la présence de policiers et gendarmes connaissant les territoires et leurs spécificités.

Cela permettra également de renforcer le recrutement local et d'enrichir les forces de sécurité d'agents qui sont nés sur le territoire, qui y ont grandi, qui l'ont parcouru, qui connaissent les langues utilisées et les difficultés structurelles inhérentes, et qui veulent se mettre à son service et à celui de leurs concitoyens.

Cet amendement s'inscrit ainsi dans la continuité de l'ambition portée par le gouvernement de réintroduire de la proximité et de la confiance entre la population et ceux qui ont pour mission de la protéger.